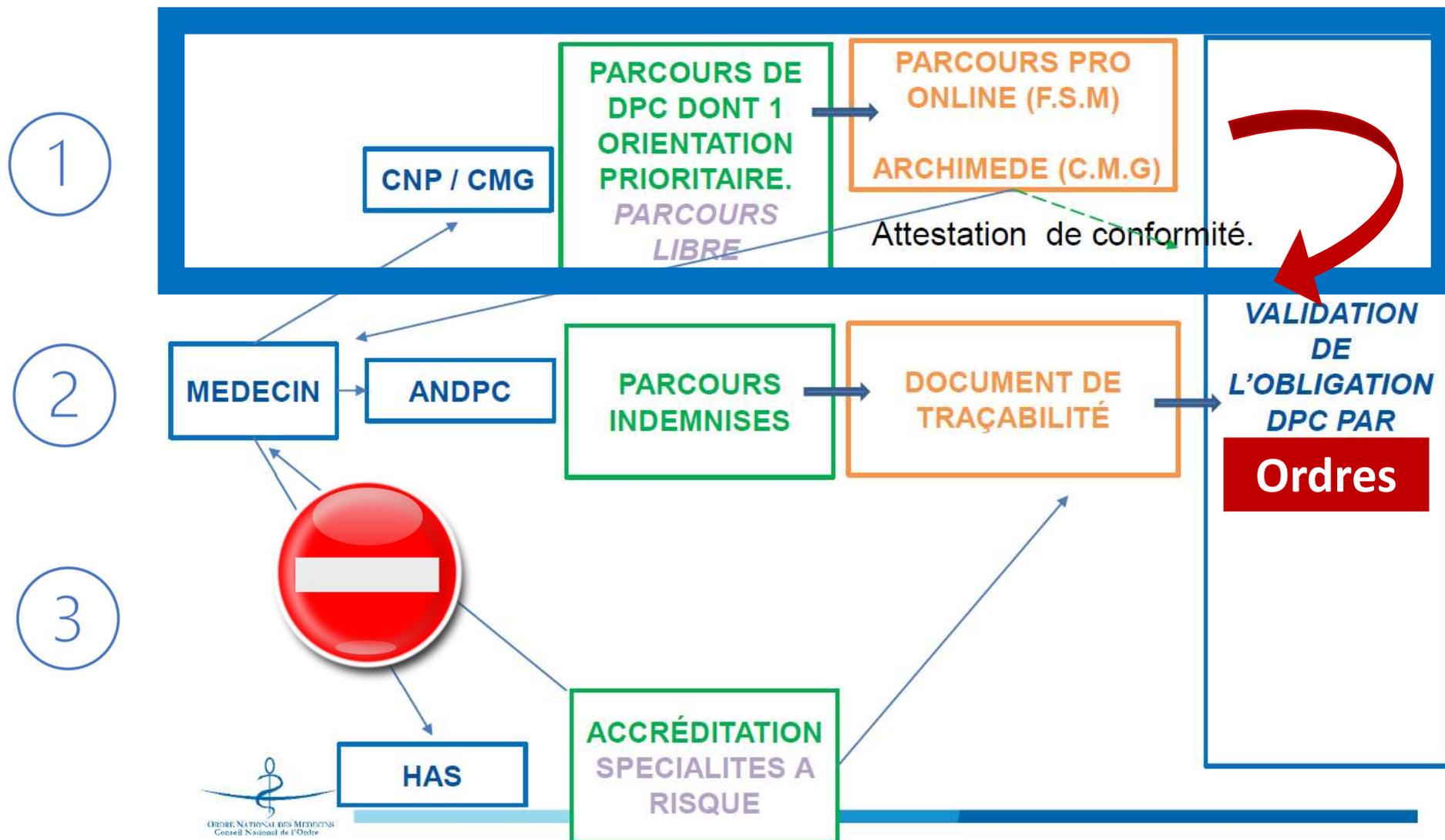


Mode d'emploi
« Comment valider son
parcours pluriannuel de DPC
pour la période 2020-22 »

AG CNP de BM 16-03-23

Comment remplir son obligation triennale de DPC exercice 2020-22 ?



Parcours pluriannuel de DPC exercice 2020-22

<https://parcourspro.online> et document de traçabilité

1

Si vous avez choisi de suivre les recommandations du CNP de BM pour valider votre parcours professionnel, voici les étapes à suivre si vous n'avez pas encore créé votre compte sur le site "parcourspro.online" ...

Si je choisis de valider le parcours professionnel proposé par mon CNP

<https://parcourspro.online>

Formation

- Congrès
- E-learning
- Action correspondant à une orientation pluriannuelle prioritaire de DPC

Analyse des pratiques

- TCS
- Action correspondant à une orientation pluriannuelle prioritaire de DPC
- Registre...

Gestion des risques

- RMM
- Action correspondant à une orientation pluriannuelle prioritaire de DPC
- ...

Programmes intégrés

- Action correspondant à une orientation pluriannuelle prioritaire de DPC
- ...

Proposition libre

Un médecin peut proposer une action qu'il souhaite faire valider par son CNP



PARCOURS PROFESSIONNEL OU PARCOURS DE DPC DU MEDECIN :
X actions au choix en fonction des préconisations du CNP

Pour mon parcours, je choisis :

1. Congrès
2. Registres
3. Une action de DPC

Parcours des médecins et des pharmaciens biologistes (BM)



J'enregistre mes actions sur parcourspro.online et je demande mon attestation à mon CNP.

PARCOURS PRO.ONLINE POUR LES MÉDECINS

Parcours des
médecins et des
pharmaciens
biologistes (BM)

Identification

Email, login :

Mot de passe :

Valider

Chaque professionnel dispose d'une page personnelle qui lui est propre et qui est différente du compte du CNP.

Ma page personnelle

Mon parcours

- 🔍 consulter et compléter mon parcours
- 📄 exporter mon parcours (format xlsx)
- 📄 demander validation du parcours

Mon profil

- 👤 modifier mes données personnelles
- ➕ ajouter un CNP

Les documents

3 documents FSM

- 📄 Comment remplir son obligation de DPC ?
- 📄 Guide utilisateurs médecins
- 📄 Parcours professionnel (ou parcours de DPC) établis par les CNP

2 documents CNP

- 📄 Consulter le site internet du CNP
- 📄 Parcours professionnel (ou parcours de DPC) établi par le CNP⁵

Mot de passe oublié ? Vous pouvez [modifier votre mot de passe](#)
Vous êtes médecin, [cliquez ici](#) pour vous inscrire sur parcoupro.online

Les professionnels créent leur compte depuis la page d'accueil.

Le parcours DPC des BM proposé par le CNP de BM pour la période triennale 2020-22 prépare à la future certification périodique...

	FORMATION	ANALYSE DES PRATIQUES	GESTION DES RISQUES*	PROGRAMMES INTÉGRÉS	ACTIONS LIBRES	PRÉREQUIS VALIDATION
CNP de BIOLOGIE MEDICALE (BM)	<ul style="list-style-type: none"> • Actions présentielle de formation¹ : Participation à un congrès de niveau national ou plus (label CNP) ; Participation à une journée, demi-journée de société/association/collège nationaux reconnus (label CNP) ; Participation à une action proposée par ODPC** dans OP^{HAS} ; Formations universitaires présentielle type DU ou DIU (label CNP) • Actions non présentielle de formation² : Formations universitaires en ligne type DU ou DIU (label CNP) ; Participation à une action proposée par ODPC** dans OP^{HAS} • Enseignement (dont préparation actions formation [institutionnelles], enseignement 2^{ème} ou 3^{ème} cycle facultaire) (label CNP) • Réunion de revue bibliographique ou journal club^{HAS}, abonnements revues (label CNP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation ou élaboration de registre, observatoire, base de données^{HAS} (institutionnels) • Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP^{HAS}) • Staffs d'une équipe médico-soignante, groupes d'analyse des pratiques^{HAS} • Participation à une action, présentielle ou non, proposée par ODPC** dans OP^{HAS} • Participation régulière à des séances d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) ou élaboration programme ETP (label CNP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux séances de CREX (Comité de Retour D'Expérience)... de son établissement de santé^{HAS} • Participation à un réseau de vigilance (label CNP) • Participation à une action proposé par ODPC** dans OP^{HAS} <p>* Les autres actions relevant de la gestion des risques, individuelles ou en équipe, intégrées dans la démarche d'accréditation des laboratoires ne sont pas considérées comme validant un parcours de BM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à un programme intégré proposé par ODPC** dans OP^{HAS} • Simulation en santé^{HAS} <p>** pour toutes les actions, présentielle ou non, et proposées par un ODPC enregistré, la validation de l'action inclut les BM impliqués dans la préparation de cette action ou orateurs lors d'une session d'ODPC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité pour le professionnel de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider 	<p>Au moins 3 actions au choix du BM sur la période triennale, dont, si possible, une action de DPC entrant dans le cadre des OP nationales ou de spé figurant dans l'arrêté pour la période considérée.</p> <p>Il est recommandé aux BM de conserver les attestations des actions réalisées tout au long de son parcours professionnel.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement professionnel^{HAS} (dont tutorat, MDS) • Recherche (label CNP) : participation à des études cliniques ou épidémiologiques (institutionnelles), publications, communications congrès, reviewing • Responsabilité collective pour la spécialité, missions d'expertise (label CNP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation ou élaboration de registre, observatoire, base de données^{HAS} (institutionnels) • Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins^{HAS} • Participation aux séances de RMM^{HAS} 				
	<ul style="list-style-type: none"> • Simulation en santé^{HAS} 					

- Il faut réaliser au moins 3 actions dont, si possible, 1 action de DPC
- conserver les attestations des actions réalisées tout au long de son parcours professionnel

Si votre parcours est conforme avec les recommandations du CNP de BM (au moins 3 actions dont ,si possible, 1 action de DPC), une attestation vous sera délivrée.

L'envoi automatique par l'application Parcourspro des attestations au CNOM, après accord préalable du professionnel (conformément au RGPD) est possible pour les médecins biologistes

Cette attestation doit être transmise à la section G de l'Ordre des Pharmaciens pour les pharmaciens biologistes